



Communiqué de presse – mercredi 5 janvier 2011

**« Aides » aux entreprises lésées par les conséquences des intempéries :  
L'UPTR réclame en plus le remboursement  
de l'Eurovignette et de la Taxe de circulation pour 5 jours**

Le Ministre wallon de l'Economie a annoncé avoir débloqué plusieurs millions d'euros pour « aider » les entreprises qui ont récemment subi les conséquences des intempéries.

Le Cabinet du Ministre a précisé qu'il s'agissait d'un système d'« aide » et non d'« indemnisation ». La précision est importante car les mécanismes d'indemnisation supposent qu'une faute ait été commise ...

L'UPTR a demandé au Ministre Marcourt des précisions sur plusieurs points :

- ✓ Modalités à remplir pour pouvoir bénéficier de cette aide
- ✓ Montants des aides prévues
- ✓ Délais d'octroi
- ✓ Types d'aide (prêts, subsides, garanties de lignes de crédits bancaires, ...)

Dans l'attente de précisions, l'UPTR invite chaque transporteur à conserver tous les éléments permettant d'établir l'étendue du préjudice économique subi.

**L'UPTR a également demandé à ce que la Région wallonne procède au remboursement, en faveur des transporteurs, d'une partie de l'Eurovignette et de la taxe de circulation.**

En effet, les revenus de l'Eurovignette et de la taxe de circulation des camions des entreprises wallonnes sont arrivés dans les caisses de la Région wallonne, alors que son Ministre de l'Infrastructure a interdit aux transporteurs de rouler sur le territoire wallon pendant plus de 50 heures !

Sachant que les temps de conduite sont limités à 9 heures par jour(\*), l'UPTR estime logique que la Région wallonne procède **AU MOINS** au remboursement d'un montant équivalent à cinq jours d'Eurovignette et de taxe de circulation.

Affaire à suivre ...

*Michaël Reul*  
Secrétaire général

(\* ) Deux fois par semaine : 10 heures.

Pour plus d'information sur les temps de conduite et de repos : [www.uptr.be](http://www.uptr.be)  
– rubrique « Information » → « Temps de conduite et de repos ».